

EVOPLAST SA

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT GENERAL	4
RAPPORT SPECIAL	10
ETATS FINANCIERS	13
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	18





Tunisie Audit et Conseil Société d'Expertise Comptable, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

A l'attention des actionnaires de la société « EVOPLAST SA »

Mesdames, messieurs;

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **EVOPLAST SA** » comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **629 509 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **636 718 DT**.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « EVOPLAST SA » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion avec réserves

- La société EVOPLAST SA n'a pas effectué un inventaire physique de ses immobilisations ainsi que leurs rapprochements avec les registres des immobilisations et de la comptabilité. Cette situation ne permet pas de s'assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations constatées en comptabilité, et contrevient aux dispositions de la loi comptable tunisienne.
- Notre audit des états financiers arrêtés au 31/12/2020 a été limité par l'absence d'un système d'information adapté au vu du volume de l'activité et de la taille et importance des transactions. En effet, les procédures actuelles régissent la gestion des achats, des ventes et des stocks présentent certaines insuffisances, ne permettant pas de sécuriser et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de recensement, de prise en charge des réceptions et des livraisons ainsi que la reconnaissance et l'enregistrement des achats et des ventes.
- Nous n'avons pas obtenu de réponses à la majorité de nos demandes de confirmation adressées aux banques, clients, fournisseurs, assurances et aux avocats de la société. Une telle situation constitue une limitation à nos travaux de vérification.



Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Observation

Nous attirons l'attention sur La note aux états financiers n°3.8. « Contrôles fiscaux » se rapportant au sort des contrôles fiscaux approfondis, en matière d'impôts directs et indirects couvrant les exercices 2016 à 2017 et 2018 à 2019 pour la société « EVOPLAST ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de Gestion

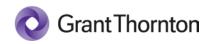
La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Conformément aux normes de la profession. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présente d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction dans l'établissement des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

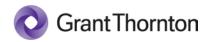
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Rapport relatif aux autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

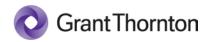
Sur la base de notre examen, nous signalons qu'a l'exception des déficiences importantes du contrôle interne liées à notre opinion avec réserves sur les états financiers exprimée cihaut, nous n'avons pas relevé d'autres déficiences importantes.

Régularité de la tenue des comptes de la société

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.



Tenue de l'assemblée générale ordinaire

La société n'a pas tenu son Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêté les comptes clos le 31 décembre 2020 dans un délai de six mois à compter de la date de clôture de l'exercice social conformément aux dispositions de l'article 128 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26/05/2022

Tunisie Audit et Conseil

LAMJED BEN MBAREK

Associé





Tunisie Audit et Conseil Société d'Expertise Comptable, Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie

A l'attention des actionnaires de la société « EVOPLAST SA »

Mesdames, Messieurs,

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. <u>Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant l'exercice 2020</u>

En application des dispositions des articles 200 nouveau et 475 du code des sociétés commerciales, il nous appartient de vous informer que la direction de la société ne nous a pas avisés de l'existence, de conventions entrant dans le cadre de ces articles.

B. <u>Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2020</u>

En application des dispositions des articles 200 nouveau et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, il nous appartient de vous informer que la direction de la société ne nous a pas avisés de l'existence, de conventions entrant dans le cadre de ces articles

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 nouveau et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :



La rémunération du président directeur général en 2020 se compose des éléments suivants :

Libellé	Anis BELKACEM	
	Charges de l'année	Passifs au 31.12.2020
Avantages à court terme	123 300	30 639
* Salaire brut (*)	121 736	30 248
* Prise en charges contribution régime indépendant (*)	1 564	391

^(*) La rémunération et la prise en charge de la contribution au régime indépendant de la sécurité sociale du Président Directeur Général ont été autorisées par le Conseil d'Administration tenu en date du 28 Août 2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 nouveau et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26/05/2022

Tunisie Audit et Conseil

LAMJED BEN MBAREK

Associé



Bilan

Exercice clos au 31 décembre (Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs Actifs Non courants			
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Incorporelles	4.1.1	39 739 (27 523)	38 749 (15 916)
Immobilisations incorporelles nettes		12 216	22 833
Immobilisations corporelles Moins : amortissements corporelles		1 725 556 (1 282 711)	1 683 067 (1 187 199)
Immobilisations corporelle nettes	4.1.2	442 845	495 868
Immobilisations Financières Immobilisations financières nettes	4.1.3	12 500 12 500	12 500 12 500
Total des actifs non courants		467 561	531 201
Actifs courants			
Stocks		172 371	228 523
Moins : provisions Stocks nets	4.1.4	0 172 371	0 228 523
Clients et comptes rattachés Moins : provisions		539 496 (15 581)	510 855 (4 901)
Clients et comptes rattachés nets	4.1.5	523 915	505 954
Autres actifs courants Moins : provisions Autres actifs courants nets	4.1.6	789 852 (42 603) 747 249	811 644 0 811 644
Liquidités et équivalents de liquidités	4.1.7	1 021 638	37 627
Total des actifs courants		2 465 173	1 583 748
Total des actifs		2 932 734	2 114 949

Bilan Exercice clos au 31 décembre (Exprimé en dinars tunisien

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres Capital social Résultats reportés Modifications comptables Autres capitaux propres Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		776 000 (705 743) (77 466) 0 (7 209)	776 000 (600 670) (77 466) 0 97 864
Résultat de l'exercice		636 718	(105 073)
Total des capitaux propres avant affectation	4.1.8	629 509	(7 209)
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges Emprunts	4.1.9	0 684 419	0 162 126
Total des passifs non courants		684 419	162 126
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés Autres passifs courants Concours bancaires et autres passifs financiers	4.1.10 4.1.11	878 528 333 383 406 895	1 077 639 460 554 421 839
Total des passifs courants		1 618 806	1 960 032
Total des passifs		2 303 225	2 122 158
Total des capitaux propres et des passifs		2 932 734	2 114 949

Etat de Résultat Etat de Résultat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre (Exprimé en dinars tunisien)

	Notes	30/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Revenus Autres produits d'exploitation	4.2.1.1 4.2.1.2	5 148 086 39	2 916 058 27 399
	7.2.1.2		
Total des produits d'exploitation		5 148 125	2 943 457
Charges d'Exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours	4.2.2	80 700	8 299
Achats d'approvisionnements consommés	4.2.3	(409 093)	(344 570)
Achats consommés	4.2.4	(3 247 819)	(1 980 435)
Charges de personnel	4.2.5	(201 964)	(196 838)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.2.6	(160 403)	(109 197)
Autres charges d'exploitation	4.2.7	(232 057)	(216 406)
Total des charges d'exploitation		(4 170 636)	(2 839 147)
Résultat d'exploitation		977 489	104 310
Charges financières nettes	4.2.8	(221 835)	(183 134)
Autres gains ordinaires		11 292	2 536
Autres pertes ordinaires		(6 135)	(22 661)
Résultat des activités ordinaire avant impôt		760 811	(98 949)
Impôt sur les bénéfices		(124 093)	(6 124)
Résultat des activités ordinaire après impôt		636 718	(105 073)
Eléments extraordinaires		0	0
Résultat net de l'exercice		636 718	(105 073)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
Résultat après modifications comptables		636 718	(105 073)

Etat des flux de trésorerie Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre (Exprimé en Dinar Tunisien)

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	636 718	(101 472)
Modifications comptables	-	77 466
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	160 402	60 978
Variations des :		
- Stocks	56 152	(8 758)
- Créances Clients	(28 641)	570 746
- Autres Actifs Courants	21 792	(322 253)
- Fournisseurs	(199 111)	128 969
- Autres passifs	(75 354)	(205 079)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	571 958	200 596
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(43 479)	(199 310)
Corporelles et incorporelles	(10 11 0)	(100 010)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(43 479)	(199 310)
Trux de tresorerie arrectes aux activites d'investissement	(43 47 9)	(199 310)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au remboursements d'emprunt	14 091	(85 755)
Encaissements provenant des emprunts	508 202	24 709
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	522 294	(85 755)
Variation de trésorerie	1 050 773	(84 469)
Trésorerie début d'exercice	(29 134)	47 117
Trésorerie fin d'exercice	1 021 638	(29 134)



1. Presentation de la societe

La société « **EVOPLAST SA** » est une société anonyme crée le 28 Août 2012, dont le capital social s'élève à 776 000 TND divisé en 77 600 actions de valeur nominale de 10 DT chacune, intégralement souscrites et libérées,

La société « **EVOPLAST SA** » a pour objet la transformation du plastique. Elle est sise à Avenue Habib Bourguiba, Akouda, Sousse.

2. REFERENTIEL COMPTABLE:

Les états financiers de la société « **EVOPLAST SA** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux normes définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les présentes notes aux états financiers.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3.1. Continuité d'exploitation

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont fait apparaître que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié du capital social suite aux pertes cumulées qu'elle a subies. Conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, la Direction nous a confirmé son intention quant à la restructuration des fonds propres pour remédier à cette situation.

3.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société « EVOPLAST SA » sont élaborés selon la convention comptable de base du coût historique et sont libellés en Dinar Tunisien.

3.3. Périodicité

Les états financiers de la Société « **EVOPLAST SA** » sont relatifs à l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

3.4. Coût historique

Les éléments d'actifs et passifs des états financiers de la Société « **EVOPLAST SA** » sont arrêtés suivant le coût historique : la valeur d'origine constitue une information vérifiable et objective.

3.5. Etats financiers

Les états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat (présentation autorisée), de l'état de flux de trésorerie (présentation autorisée), et des notes aux états financiers.

3.6. Amortissements des immobilisations (méthode prospective)

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été amorties selon la méthode linéaire, Toutefois la direction prévoit d'élargir la durée de vie des immobilisations comme indiqué cidessous :

Type d'immobilisation	Taux Antérieurs	Nouveaux Taux
Site Web	33%	33%
Logiciel	33%	33%
Matériel d'exploitation	25%	5%
Grosses réparation Mat Industriel	15%	15%
Matériel de transport	20%	10%
Installation Général & Aménagement	10%	10%
Equipement de bureau	20%	20%
MATERIEL INFORMATIQUE	33%	33%
Matériel Industriel en Leasing	15%	5%

3.7. Les opérations en monnaie étrangères :

Les transactions en devises réalisées au cours de l'exercice sont comptabilisées pour leur valeur convertie au cours du jour de l'opération.

Les différences de change constatées lors de dénouement de ces opérations sont comptabilisées selon le cas en pertes ou gains de change.

Les éléments monétaires en monnaies étrangères doivent être évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change constatées lors de dénouement de ces opérations sont comptabilisées selon le cas en pertes ou gains de change.

Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

3.8. Contrôles fiscaux

La société « EVOPLAST » a fait l'objet de deux contrôles fiscaux au titre des exercices 2016-2017 et 2018-2019, se détaillant comme suit :

La société a reçu un avis portant sur les résultats de la vérification fiscale approfondie qui a couvert la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 en matière d'impôts directs et indirects. Selon cet avis, l'administration fiscale réclame à la société un montant de 13 980 dinars en principal et intérêts. Par ailleurs, l'administration fiscale a ajusté à la baisse d'un montant de 19 223 dinars le crédit de TVA au 31 décembre 2017, le ramenant ainsi d'un montant 129 127 dinars à un montant de 100 904 dinars.

Suite à un arrangement total conclu avec l'administration fiscale en avril 2021 dans lequel les principaux chefs de redressements ont été abandonnés, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 2 527 dinars.

La société a reçu une notification portant sur les résultats de la vérification fiscale approfondie qui a couvert la période allant du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2019 en matière d'impôts directs et indirects, l'administration fiscale réclame la société un montant de 166 988 d'impôts et pénalités et d'une fixation du montant de crédit de Tva au 31 décembre 2019 à 81 718 dinars, cette notification a été opposé et prend fin en avril 2022 en arrivant à un arrangement qui permet à EVOPLAST de payer seulement une pénalité de 262 dinars.

Notons que les déclarations rectificatives sont en cours d'établissement pour arrêter le report de TVA définitif.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

4.1. Notes au bilan :

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes de la société totalisent au 31.12.2020 un solde de 12 216 DT contre 22 833 DT au 31.12.2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Site web	2 891	1 901
Logiciel	36 848	36 848
Total brut	39 739	38 749
Moins : amortissements II	(27 523)	(15 916)
Total	12 216	22 833

4.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles nettes de la société totalisent au 31.12.2020 un solde de 442 845 DT contre 495 868 DT au 31.12.2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Matériel d'exploitation	1 149 127	1 149 127
Matériel de transport	27 983	27 983
Installations générale agencements et aménagements	97 452	97 452
Equipements de bureau	11 740	11 011
Matériels informatique	5 475	5 475
Matériel Roulant	557	-
Matériel Industriel en Leasing	298 950	298 950
MT à statuts Juridique Particulier	134 272	93 069
Total brut	1 725 556	1 683 067
Moins : amortissements IC	(1 282 711)	(1 187 199)
Total net	442 845	495 868

4.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la société totalisent au 31.12.2020 et au 31.12.2019 un solde de 12 500 DT et sont relatives à des dépôts et cautionnements versés.

4.1.4. Stocks

Les stocks de la société s'élèvent au 31.12.2020 à 172 371 DT contre 228 523 DT au 31.12.2020 et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Stocks matières premières	71 019	207 871
Stocks produits finis	101 352	20 652
Total	172 371	228 523

4.1.5. Clients et créances rattachées

Les créances nettes de la société envers la clientèle s'élèvent au 31.12.2020 à 532 915 DT contre 505 954 DT au 31.12.2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Clients	539 496	505 954
Clients douteux et litigieux	-	4 901
Total brut	539 496	510 855
Moins : provisions	(15 581)	(4 901)
Total net	523 915	505 954

4.1.6. Autres actifs courants:

Les autres actifs courant totalisent au 31.12.2020 la somme de 747 249 DT contre 811 644 DT au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Crédit de TVA à reporter	612 073	487 176
Etat impôts	164 681	120 185
Fournisseurs avances et acomptes	-	168 300
Charges constatées d'avances	12 838	32 127
Divers AAC	260	3 856
Total brut	789 852	811 644
Moins : provisions	(42 603)	-
Total net	747 249	811 644

4.1.7. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités de la société s'élèvent au 31.12.2020 à 1 021 638 DT contre 37 626 DT au 31.12.2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Chèques en caisse	924 490	19 401
Effets en caisse	41 370	-
Caisse	420	133
STB Bank	12 539	18 093
Amen bank	42 819	-
Total	1 021 638	37 627

4.1.8. Capitaux propres :

Au 31.12.2020, la structure du capital de la société se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Montant en dinars	% dans le capital
Mr Anis BELKACEM	13 160	131 600	16.96%
FOPRODI	42 960	429 600	55.36%
Société Amen capital	21 100	211 000	27.19%

Libellé	Nombre d'actions	Montant en dinars	% dans le capital
Mme Ratiba BELKACEM	130	1 300	0,17%
Mme Faten BELKACEM	50	500	0,06%
Mme Asma BELKACEM	50	500	0,06%
Mme Manel BELKACEM	50	500	0,06%
Mr Mohamed BELKACEM	50	500	0,06%
Mme Leila BELKACEM	50	500	0,06%
Total	77 600	776 000	100%

Au 31.12.2020, les capitaux propres de la société affichent un solde positif de 629 509 DT, et se présentent comme suit :

Désignation	Capital social	Résultats reportés	Modification comptable (*)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019	776 000	(600 670)	(77 466)	(105 073)	(7 209)
Affectation résultat 2019		(105 073)		105 073	0
Quote part S.I inscrite en résultat					-
Résultat 2020				636 718	636 718
Solde au 31/12/2020	776 000	(705 743)	(77 466)	636 718	629 509

^(*) Une modification comptable suite à la correction d'erreur qui correspond à l'ajout d'une immobilisation constaté en charge en 2017, et la constatation du rappel sur salaire du PDG selon le PV du conseil d'administration du 09/08/2017

4.1.9. Emprunts et dettes assimilées :

Les emprunts bancaires de la société s'élèvent au 31.12.2020 à 684 419 DT contre 162 126 DT au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Crédit Amen Bank	600 000	-
Crédit Leasing	84 419	162 126
Total	684 419	162 126

4.1.10. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés de la société s'élèvent au 31.12.2020 à 878 528 DT contre 1 077 639 DT au 31.12.2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Fournisseurs locaux	133 677	117 128
Fournisseurs étrangers	465 689	404 062
Fournisseurs effets à payer	277 140	554 427
Fournisseurs d'immobilisations	2 022	2 022
Total	878 528	1 077 639

4.1.11. Autres passifs courants :

Les autres passifs courants de la société totalisent au 31.12.2020 un solde de 333 383 DT contre 460 554 DT au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Dettes envers le personnel	38 535	171 950
Etat impôts et taxes à payer	193 280	23 095
Etat c.n.s.s	6 231	4 768
Dettes diverses	46 133	65 103
Charges à payer	45 697	161 740
BFPME	-	30 635
TLG	3 507	3 263
Total	333 383	460 554

4.1.12. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers de la société s'élèvent au 31.12.2020 à 406 895 DT, contre 421 839 DT au 31.12.2019, et se résument comme suit :

Libellé	2020	2019
Emprunts liés au cycle d'exploitation	260 000	200 000
Echéance à moins d'un an sur E.N.C	97 445	154 392
Echéance à moins d'un an sur E.N.C impayées	696	-
Intérêts courus	48 754	686
Amen bank	-	66 761
Total	406 895	421 839

4.2. Notes à l'état de résultat :

4.2.1. Revenus

Les revenus de la société totalisent durant l'exercice 2020 la somme de 5 148 086 DT contre 2 916 058 DT en 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Vente produits finis	564 398	802 347
Vente Produit fini en suspension	4 583 688	2 113 711
Total	5 148 086	2 916 058

4.2.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de la société présentent au 31.12.2020 un solde de 39 DT contre un solde de 27 399 DT à la clôture de l'exercice précèdent, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice.	-	27 399
Escompte obtenue	39	-
Total	39	27 399

4.2.3. Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement consommés de la société s'élèvent en 2020 à 409 093 DT contre 344 570 DT en 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Achats non stockés	24 536	22 883
Achats divers	4 262	3 810
Electricité	380 295	317 877
Total	409 093	344 570

4.2.4. Achats consommés

Les achats consommés de la société s'élèvent en 2020 à 3 247 819 DT contre 1 980 435DT en 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
Matières consommables	3 078 525	1 949 501
Fournitures consommables	32 265	30 171
Variation des stocks des matières premières	136 852	(459)
Achat Emballage	177	1 222
Total	3 247 819	1 980 435

4.2.5. Charges de personnel

Les charges de personnel de la société s'élèvent en 2020 à 201 964 DT contre 196 838 DT en 2019, et se présentent comme suit :

1.9 117	0000	0040
Libellé	2020	2019
Salaire brut	66 437	64 028
Salaire P.D.G	121 736	121 769
C.n.s.s	13 480	10 071
Autres charges sociales	311	970
Total	201 964	196 838

4.2.6. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de la société s'élèvent en 2020 à 160 403DT contre 109 197 DT en 2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	107 120	101 262
Dotations aux provisions créances clients	15 581	-
Dotations aux provisions	42 603	7 935
Reprise sur Provision	(4 901)	-
Total	160 403	109 197

4.2.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de la société totalisent en 2020 un solde de 232 057 DT contre 216 406 DT en 2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Locations	23 525	75 037
Entretiens et réparations	47 653	34 588
Prime d'assurance	22 662	11 119
Voyages et déplacements	16 575	26 503
Honoraires	21 376	13 106
Télécommunications	580	1 058
Commissions bancaires	74 395	34 162
Commissions d'étude	513	7 350
Divers impôts et taxes	24 778	13 483
Total	232 057	216 406

4.2.8. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de la société affichent en 2020 un solde de 221 835 DT contre 183 134 DT en 2019, et se présentent comme suit :

Libellé	2020	2019
Charges financières	151 437	111 090
Frais d'escompte	36 105	50 709
Pertes de changes	34 371	25 133
Gains de changes	(78)	(3 798)
Intérêt de retard Crédit	-	-
Total	221 835	183 134

4.3. Engagements hors bilan

Pour l'obtention de l'ensemble de ses crédits auprès de la BFPME, la société « **EVOPLAST SA** » a donné en contrepartie les garanties suivantes :

- Un nantissement de premier rang au profit de la B.F.P.M.E de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce (enseigne, achalandage, nom commercial, droit au bail, la totalité du matériels fixes et mobiles, roulant, accessoires et tout éléments servant à l'exploitation du fond.)
- Un nantissement de premier rang au profit de la B.F.P.M.E de l'ensemble des outils et matériel d'équipement professionnel ainsi que le matériel roulant servant à l'exploitation du fond.

Pour l'obtention de son crédit auprès de l'Amen Bank, la société « **EVOPLAST SA** » a donné en contrepartie un nantissement de premier rang sur un ensemble de matériel et en pari passu avec la BFPME.